

le Courrier Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 1 - Janvier 2023



N° SPECIAL



formation syndicale

2023

S'INFORMER | SE FORMER | NÉGOCIER | CONSTRUIRE | COMMUNIQUER | CONSEILLER | ÉCHANGER



• Edito

Quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours à défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques qui visent à les affaiblir, voire à les éradiquer.

Cette défense de nos intérêts, quels que soient l'employeur ne peut donc être effective sans deux préalables. D'une part, notre syndicalisme doit créer les conditions de la pensée collective, celles du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre. D'autre part, chaque syndiqué, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour pouvoir intervenir à tous les niveaux de ce processus, et ce, quelle que soit la situation.

L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqués et sur leur capacité à agir collectivement dans ce contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que tout syndiqué, dès son adhésion, se voie proposer un cursus de formation syndicale de la CGT. Des syndiqués formés sont des syndiqués outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

C'est dans cette perspective que le développement d'une formation syndicale accessible et répondant aux besoins de chacun tout au long de sa vie syndicale prend tout son sens. Non seulement dès l'adhésion, mais aussi au fur et à mesure des prises de responsabilités.

Le droit à la formation syndicale existe depuis 1957. Les initiatives et les luttes ont permises d'améliorer les droits initiaux, mais beaucoup restent à conquérir.

Responsable du syndicat ou Référent formation du syndicat, vous avez en main le plan de formation syndicale CGT proposé par l'Union Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon et par les Unions Locales pour l'année 2023.

Avec ce catalogue, vous pourrez proposer des formations à vos syndiqués afin de :

- Créer les conditions pour que tout nouvel adhérent à la CGT acquiert les connaissances et le savoir faire nécessaires pour participer à la vie du syndicat ;
- Assurer à chaque syndiqué, tout au long de sa vie syndicale, l'accès à une formation permanente ;
- S'assurer que toute prise de responsabilité soit accompagnée d'une formation.

Maud MILLIER
Membre de la CE de l'UD CGT 69
Responsable Formation

Sommaire

PAGE 2 : Edito

PAGE 3 : Le rôle de l'UD

PAGE 4 : Structure de la Formation

PAGE 5 à 10 : L'offre de la Formation

PAGE 11 : Note mode opératoire

PAGE 12 : Formation spéciale

PAGE 13 : Qui dois faire quoi ?

PAGE 14 : Nos règles de vie

PAGE 15 : Foire aux questions

PAGE 16 à 18 : Modèles de lettre

PAGE 19 à 23 : Plan de Formation UD UL

le COURRIER
DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA - Rédactrice en Chef : Sandrine GAMMOUDI SAUZEAT

Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

• Le rôle de l' UD dans les formations

Le plan de formation 2023 a été élaboré collectivement, présenté et validé, par la commission exécutive de l'UD CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon, en date du 16 Décembre 2022.

Ce plan n'intègre pas les formations tenues par les unions locales de notre département. Vous les retrouverez en annexe dans ce Courrier Départemental.

Des prérequis sont indispensables pour que les demandes d'inscription soient retenues.

La candidature à une formation exprime un engagement individuel qui se comprend dans son sens collectif et se traduit par un investissement : l'organisation, les autres candidats, les animateurs, les formateurs. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place un formalisme d'inscription comprenant une date limite d'inscription, une validation des candidatures par le syndicat du candidat, ainsi que des pré-requis selon les formations dispensées.

A noter que les attestations de présence ne seront dispensées uniquement sur les temps de présences réels en formation (toute absence ne sera pas couverte par l'organisation).



• Structure de la Formation syndicale CGT

ÊTRE ACTEUR•TRICE TOUTE SA VIE SYNDICALE

Ouverts à tous les syndiqué-es, ces stages ont vocation à équiper pour être acteurs de la bataille des idées, en connaissant les fondamentaux de la CGT, le fonctionnement du monde économique et social dans lequel nous évoluons. Ces stages donnent accès à une culture générale syndicale indispensable au débat avec les salarié-es de l'entreprise et avec tous les citoyens-ennes hors de l'entreprise.

ACCOMPAGNER AU MANDAT

Ouvertes aux syndiqué-es élu-es ou mandaté-es par l'organisation syndicale (délégué syndical, membre du comité social et économique, conseiller-es du salarié, défenseur syndical-e, conseiller-es Prud'homme, administrateur·trice des organismes de Sécurité sociale...), ces formations permettent de s'armer pour défendre les travailleurs dans les instances représentatives, paritaires ou les lieux de négociation collective.

ACCOMPAGNER À LA RESPONSABILITÉ

Outiller à la prise de responsabilité est l'affaire du collectif, de celles-et ceux qui en assument l'animation et de celui qui l'accepte. Cet accompagnement passe, entre autres, par la formation. Les responsabilités sont nombreuses et variées, correspondent aux besoins de chaque structure (syndicat, union locale ou départementale, etc.). Elles sont précises et définies, comme par exemple : secrétaires généraux, responsables à la politique financière, formateurs·trices, animateurs·trices de la vie syndicale...



L'OFFRE DE FORMATION DE LA CGT

Module en ligne
www.cgt.fr
(30 minutes)

DÉCOUVRIR LA CGT
Pour tous les salariés

Objectif général :
Les salariés seront en capacité
d'identifier la richesse créée
par leur travail et l'importance
de se syndiquer à la CGT.

S'IMPLIQUER DANS LA CGT

Pour tous les syndiqués, dès l'adhésion

Secrétaire général
Collectif de direction
Formateur
Délégué syndical
....

OUTILLER
à la responsabilité

PARTICIPER
À la vie de la CGT

DÉVELOPPER
la CGT

IMPULSER
La démarche de la CGT

ACTEUR
Toute sa vie

CHSCT, CE, CSE, DP,
CTE, CAP, CT, ...
Conseiller Prud'homme
Conseiller du salarié
Défenseur syndical
Administrateur salarié
CPAM, URSSAF, CAF

OUTILLER
Au mandat

« Quiconque néglige sa formation se voue
inéluçtablement à la stagnation ou au recul »



Citation de Benoit FRACHON

Secrétaire Général Confédéral de 1931 à 1967

FORMATIONS ORGANISÉES PAR LES SYNDICATS

► **S'impliquer : Formation des Nouveaux Syndiqué-e-s**

Pour tous·te les nouveaux adhérent·e·s, peut aussi être ouverte à des non-syndiqué·es. C'est la première porte d'entrée à la CGT et à la formation syndicale.

Public concerné : Tous les nouveaux syndiqué.e.s CGT

Objectif : Présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles

Programme : présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles.

Durée : 1 jour

Les syndicats devront se rapprocher **au préalable** de l'UD afin d'obtenir un numéro d'agrément permettant un financement du stage.

Les unions locales peuvent aussi proposer et organiser des formations « s'impliquer ».

► **Comment organiser un stage :** **« S'impliquer dans la CGT » dans mon syndicat.**

Vous souhaitez organiser un stage "S'impliquer dans la CGT" pour votre syndicat.

Dans votre syndicat, il y a de nouvelles/nouveaux syndiqué·e·s, qui n'ont pas encore débuté leur parcours de formation générale. Vous souhaitez leur proposer un stage "S'impliquer dans la CGT". Après tout, ce stage constitue l'entrée obligatoire dans le parcours de formation syndicale CGT. Avec ce format d'une journée, la volonté est de permettre aux nouveaux syndiqués de pouvoir se libérer plus facilement pour réaliser leur première expérience de la formation syndicale CGT.

Un document à destination des formateur·rice·s est disponible de manière à permettre à tout·e·s les camarades qui le souhaitent de pouvoir animer cette journée. Les explications s'y veulent précises mais concises sur les activités proposées aux stagiaires et les contenus abordés.

En outre, un tutoriel à destination des syndicats a été réalisé. Il permet d'appréhender la logique globale de la journée et de découvrir les supports qui sont utilisés pour animer les échanges avec les stagiaires. Il est disponible sur le Cloud de la Formation Syndicale.

Bien sûr, ce stage est subventionné par la confédération, comme les autres formations du parcours général.

FORMATIONS FÉDÉRALES :

Chaque fédération propose des formations en lien avec la profession.

C'est le syndicat d'entreprise qui est maître d'œuvre dans la gestion de ces formations avec sa fédération.

FORMATIONS ORGANISÉES PAR LES UNIONS LOCALES

► FORMATION « Participer » sur 3 modules (3 jours + 2 jours + 3 jours)

Pour tous les syndiqué.e.s. Ce stage se déroule obligatoirement sur 8 jours.

Le but de cette formation : Chaque syndiqué.e. ancien.ne ou nouveau a besoin, et a droit, à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et le mise en œuvre des orientations de son organisation.

Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. Il est inscrit dans la charte de la vie syndicale adoptée et validée du 47^{ème} congrès confédéral (décision confirmée lors des suivants)

Public concerné : Tous nos syndiqué.e.s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle.

Prérequis : Néant

FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE

► « Développer » (Niveau 2) Semaine 1 et semaine 2:

Public concerné : Destiné aux syndiqué.e.s ou élu.e.s

Objectif : A l'issue de cette formation, les stagiaire.e.s seront en capacité de présenter une démarche de développement du rapport de force pour la transformation du travail. A l'issue de cette formation, les stagiaires seront également en capacité d'expliquer le caractère indissociable de l'emploi industriel et de services publics dans un système mondialisé.

Prérequis : Avoir suivi le niveau 1

Durée : 2 fois 5 jours

► FORMATION DE FORMATEURS :

Public concerné : Les formateurs.trices et futurs formateurs.trices syndicaux, c'est-à-dire les personnes susceptibles d'intervenir et/ou d'animer des stages de formation syndicale.

Objectif : A l'issue de cette formation, Les stagiaires seront outillés pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

But : Développer les capacités nécessaires de tous nos formateurs et formatrices pour qu'elles et ils soient à même d'animer un thème ou un stage. Elles et ils pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires.

Prérequis : Avoir suivi le niveau 1

Durée : 5 jours

► FORMATION CSE : PRISE DE MANDAT

Public concerné : Les membres titulaires du Comité Social et Economique, et les élus.es suppléants.tes s'il reste des places.

Objectifs :

Fonction économique : approche de la gestion de l'entreprise, budget compte de résultat etc...

Fonction gestion des œuvres sociales : obligation, prérogative, budget, dimension culturelle, sportive et de loisir, le point de vue de la CGT.

Prérequis : Avoir suivi le niveau 1

Durée : 3 jours

► FORMATION CSSCT :

Public concerné : Elus.es au CSE

Objectifs :

Thème 1 : Travail -Santé - Prévention

Thème 2 : Le fonctionnement, les missions et les relations aux institutions

Thème 3 : Mise en situation

Thème 4 : Les liens élus SSCT et organisation syndicale

Prérequis : Avoir suivi le niveau 1

Durée : 5 jours

► CONSEILLER DU SALARIÉ ET OU DÉFENSEURS SYNDICAUX :

Public concerné : Réservé aux conseillers des salariés mandatés et/ou aux défenseurs syndicaux

Objectif : A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables d'identifier les savoirs et savoir-faire à mettre en œuvre pour exercer leur mandat en cohérence avec la conception CGT ; d'identifier les conditions favorables au bon déroulement d'un entretien préalable au licenciement ; de repérer les sources juridiques indispensables pour l'exercice de ce mandat et pour l'assistance du salarié.

Prérequis : Avoir suivi le niveau 1

Durée : 2 jours

► ANIMER UN SYNDICAT :

Public concerné : Les secrétaires à l'orga et les secrétaires généraux des syndicats.

Objectif : A l'issue de la session, chaque stagiaire aura acquis des savoirs et des savoir-faire pour être en capacité d'animer la vie syndicale CGT avec les élus CGT, les autres syndiqués, les autres salariés, dans et hors de l'entreprise, pour le développement du rapport de forces.

Dans le cadre de plans de syndicalisation, les stagiaires seront en capacité de soutenir avec les salariés un débat contradictoire sur la question de l'adhésion, d'enclencher un processus d'accueil et de pérennisation des nouveaux adhérents.

Prérequis : Avoir suivi le niveau 1

Durée : 3 jours

► PARTICIPER À LA VIE SYNDICALE DES RETRAITÉS :

En lien avec l'USR, le stage « participer à la vie syndicale retraités » peut-être fait dans les entreprises, les UL. Il s'agit de montrer la cohérence de l'activité syndicale que ce soit en activité ou à la retraite. De mettre en œuvre les revendications spécifiques aux salariés à la retraite. La nécessité de la poursuite de l'action syndicale avec les revendications des retraités.

Public concerné : Retraité-es syndiqué-es, militants-tes ou ayant milité ou non, d'une section, d'une localité, une section multipro, d'une USR, UFR, voire de l'UCR.

Objectifs : A la fin de la formation les stagiaires seront en capacité de :

- Identifier les éléments pour construire et développer une activité syndicale de proximité en direction et avec les retraités.
- Expliquer et de s'emparer des outils pour renforcer la CGT

Durée : 3 jours (adaptable selon les besoins et contraintes des structures)

► COMBATTRE SYNDICALEMENT L'EXTRÊME DROITE :

Cette formation répond aux besoins des syndicats qui souhaitent engager sur la durée le combat contre les paroles d'extrême droite et qui pour s'en donner les moyens responsabilisent des camarades sur le sujet.

Dans ce combat d'actualité, la connaissance de l'histoire de l'extrême droite et de ses croisements avec celle du syndicalisme peut s'avérer d'une grande utilité.

COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE
Une lutte syndicale à part entière



la
CGT

Les syndicalistes ont une responsabilité majeure dans la lutte contre le fascisme.

UNIS
 CONTRE L'EXTRÊME DROITE
 POUR LE PROGRÈS
 SOCIAL ET L'ÉGALITÉ
 DES DROITS

la
CGT

Visa

► COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Contenu :

- La réalité des violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail.
- Construire notre intervention syndicale contre les violences sexistes et sexuelles.
- Mobiliser les acteurs pour notre démarche syndicale.
- L'accueil des victimes.
- Les outils pour ce combat.
- Combattre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

Public : Tous les syndiqué-es,

Référent Harcèlement au CSE

Durée : 3 jours

Ce stage a été initié par le collectif confédéral « Femmes mixité » afin d'aider nos camarades à déterminer ce que sont les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles.

Le collectif a souhaité aborder l'action de la CGT pour agir contre ces violences, car de par les échanges avec les organisations de la CGT, il a constaté le manque de formation et le besoin de connaissances des militants.

En effet, nous avons tout à fait intérêt de nous intéresser à cette question, car le syndicalisme a toute sa place dans ce combat et ce d'autant plus que nos valeurs impliquent la lutte contre toutes les dominations et donc la domination patriarcale de façon à part entière.

Enfin travailler sur les violences est un prérequis à toute égalité femmes-hommes.

► LES ICTAMS DANS LA CGT : POURQUOI ? COMMENT ?

Public concerné : Responsable syndical (commission exécutive, bureau de syndicat, responsable au déploiement Ingénieurs, Cadres et Techniciens...)

Objectifs : être en capacité de se déployer auprès de l'ensemble du salariat (collège 2 et 3, catégorie A et B)

Durée : 2 jours

► RPS / ATMP : RISQUES PSYCHO SOCIAUX / ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLES

Public concerné : Tous syndiqué-es

Durée : 2 jours

► COGITIEL :

Public concerné : Responsable à la politique financière et trésorier-ère de syndicat ou d'Union Locale

Objectifs : Utilisation des outils Cogitiel et Cogétise

Durée : 2 jours

Note mode opératoire

Mise en place d'une formation syndicale CGT

Étapes à suivre :

Le tableau ci-après présente les différentes étapes à suivre pour la mise en place d'une formation.

Les étapes sont présentées par ordre chronologiques.

Pour chacune d'entre elles, il est précisé qui est concerné, à qui s'adresser et le document à utiliser (mis en annexe).

Étapes	Date	Qui est en charge	A qui s'adresser	Document
Numéro d'accréditation	J - 2,5 mois	UL/US/Syndicat (Responsables du stage)	UD (Formation)	Mail
Information aux syndicats/ adhérents	J - 2 mois (a mini- ma) + relance tous les 2 semaines	UL/US/Syndicat (Responsables du stage)	Toutes les syndicats / adh- rents	Mail
Demande de congés formation	J - 1 mois au plus tard	Le stagiaire	Direction de l'entreprise	Lettre type Annexe 1
Fiche d'inscription	J - 1 mois	Le stagiaire (+syndicat pour validation)	Envoi à UL/US/Syndicat (pour validation),	Lettre type Annexe 2
Envoi du devis (stage CSE/ECO et SSCT)	J - 1 mois (au plus tard et dès qu'et connu la demande)	UL/US/Syndicat (Responsables du stage) puis Stagiaire/syndicat	CSE pour accord	Lettre type Annexe 3
Commande du classeur Formateur	J - 1 mois	Formateur	Formation confédération	Aucun
Convocation	J - 10 jours (au plus tard)	UL/US/Syndicat (Responsables du stage)	UL/US/Syndicat (Responsables du stage)	Lettre type Annexe 4
Attestation de stage	Dernier jour du stage	UL/US/Syndicat (Responsables du stage)	Pour stagiaire et formateur	Lettre type Annexe 5
Facturation	Après le stage	UL/US/Syndicat (trésorerie)	Aux CSE, ou Direction, ou Syndicat suivant la formation	Facture type Annexe 6
Envoi documents à la confédération (pour stage « confédéralisé »)	Après le stage	UL/US/Syndicat (Bureau)	Formation confédération	Feuille d'émargement, Fiches individuelles des stagiaires, Fiche signalétique du stage, Fiche signalétique du formateur, Annexes 7

Recommandations Confédération :

- **Minimum de 10 stagiaires par session et maximum de 15.**
- **Pas plus de 3 stagiaires du même syndicat.**
- **Pour les formations hors CSE-SSCT, préconisation facturation 30 € par jour et par stagiaire.**

• **Formations Spéciales « Salarié-es des TPE » ou travailleur-ses isolé-es**

A l'issue des dernières élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises, la CGT sur la Région Auvergne Rhône Alpes, a entrepris de proposer aux syndiqué-es des TPE et aux syndiqué-s isolé-es (adhérents dans les UL) une offre de formation adaptée leur permettant, à défaut de profiter d'une vie syndicale collective, de bénéficier d'un minimum d'apport de l'organisation et de temps d'échanges collectifs.

Pour ceci 3 sessions de formation sont à ce jour proposées :

- Une session de 2h de « Découverte de la CGT »
- Une session de 2h de « Santé au travail et RPS »
- Une session de 2h de « Lecture de la fiche de Paie »

Ces sessions sont à propose en soirée ou le samedi matin, à convenance, dans les Unions Locales.

Ceci ayant le double intérêt d'intégrer la notion de collectif pour ces syndiqué-es isolé-es, leur permettant, à terme de s'organiser au sein d'un syndicat et cela permettra aussi à l'Union Locale de développer des liens privilégiés avec ces syndiqué-es qui n'ont que l'UL comme repère et support.

Dans un premier temps, il est attendu que chaque Union Locale recense les syndiqué-es isolé-es et/ou relevant des très petites entreprises sur le périmètre de son territoire.

Ensuite chaque Union Locale pourra au choix déterminer le calendrier de formation et le faire connaitre à l'Union Départementale qui assurera une présence dans l'animation de ces sessions.



Qui doit faire quoi ?

Avant la formation

Entre 2 et 3
mois avant

Le·la syndiqué·e

Envoie sa fiche
d'inscription
validée par son
syndicat (ou
union) à la
Fédération

Fait une
demande
d'autorisation
d'absence pour
formation
économique,
syndicale et
sociale

S'engage
à suivre la
formation

Entre 2 et 3
mois avant

Le syndicat ou l'union de syndicats

Valide
l'inscription
auprès de la
Fédération

S'engage à
régler les frais
inhérents à la
formation

Veille à la
participation
du·de la
syndiqué·e

A partir d'1
mois avant

La Fédération

Envoie la
confirmation au·à
la syndiqué·e

Veille à la
tenue du dossier
administratif en
vue d'un contrôle
éventuel

• Nos règles de vie en stage

Être stagiaire dans une formation syndicale CGT implique le respect d'un minimum de règles. Les stagiaires doivent bénéficier des meilleures conditions pour que la formation soit une réussite, pour eux-mêmes et l'organisation. Pour partie, cet objectif passe par le respect des règles de vie en stage nécessaires à la réussite, la cohésion et la cohérence du stage.

• RÉUSSITE :

☑ Les syndicats ont la responsabilité d'informer syndiqués et militants de cette offre de formation 2023 au regard des priorités et des besoins liés aux mandats et responsabilités.

☑ Les actes de candidature, sur le site de l'UD valent inscription. Le moment venu, une convocation sera transmise au stagiaire.

☑ De manière générale, un stage se tient avec un minimum de 10 participants et un maximum de 15 participants.

☑ Si la formation est annulée, l'UD prévient le syndicat qui informe le stagiaire.

• COHÉRENCE :

☑ Pour la richesse des échanges, les origines professionnelles des participants doivent être diverses. Une formation ne peut comprendre plus de 4 stagiaires issus du même syndicat pour favoriser les échanges interprofessionnels.

• COHÉSION :

☑ L'assiduité des stagiaires à toutes les journées de formation est indispensable. Le stagiaire doit se dégager de toute obligation syndicale pendant sa formation. Il s'engage, par l'acte de candidature, à suivre la formation dans sa totalité et selon les horaires fixés.

☑ La formation est prioritaire y compris pendant les mouvements de grèves. En effet à la suite de ces formations, l'UD édite une attestation de présence à remettre à votre employeur.

☑ Les horaires fixés pour la durée du stage, du 1er au dernier jour, sont respectés par tous. Les repas sont de préférence pris en commun, participant ainsi à créer une dynamique de groupe.

☑ Les téléphones sont ouverts aux pauses et fermés en formation.

• Foire aux questions

Quelle est la durée d'un congé de formation syndicale ?

La durée totale des congés de formation économique, sociale et environnementale et de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut excéder douze jours. Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

La demande :

Pour en bénéficier, le salarié adresse une demande à l'employeur, au moins 30 jours avant le début du congé de formation. Il y précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session. Ce congé de formation est de droit.

C'est quoi la formation syndicale ?

La formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués, les militants, les dirigeants. C'est un droit qui doit pouvoir s'exercer dès leur adhésion et tout au long de leur vie syndicale. La Cgt souhaite que chacune et chacun de celles et ceux qui la composent exercent pleinement leur citoyenneté syndicale.

Le congé peut-il être refusé par l'employeur ?

Le congé est de droit et ne peut être refusé que pour les besoins de service, le refus doit être notifié dans les 8 jours à compter de la réception de la demande. Le congé de formation économique sociale et syndicale est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis conforme du CSE (ou CE), que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Quels documents doit-on remettre à son employeur lors de la participation à un stage de formation syndicale ?

Le premier est la demande de formation qui doit se faire 1 mois avant le stage (sauf accord collectif plus favorable) en recommandé avec accusé de réception, ou remise en mains propres contre signature.

Le deuxième étant l'attestation de présence à fournir à l'employeur au retour du stage, lors de la reprise du travail.

L'employeur peut-il imposer un stage ou un lieu de stage ?

Non, la formation syndicale CGT organise elle-même ses stages et choisit les lieux de formation.

Pour ce qui est des formations CSE économique et CHSCT, qui sont liées au mandat, c'est l'élu qui choisit son organisme.

• Modèle de demande

Modèle de demande de congé de formation économique pour les élus au COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

***** Nom, prénom Adresse Madame la directrice / Monsieur le directeur Nom de la société Adresse Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation économique

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2315-63 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de devis pour la facturation des frais de formation économique des élus au COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Devis pour la formation économique des membres du CSE d'Entreprise ou Etablissement.

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2315-63 du code du travail, (Nom et prénom du/des salariés) a/ont demandé à suivre un stage de formation économique pour les membres du comité social et économique Cette formation est organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé et se déroulera du (préciser les dates de début et de fin de stage) pendant _ jours. Vous recevrez une facture à l'issue du stage conformément aux éléments indiqués ci-dessous.

Nous vous demandons de nous retourner ce courrier, valant devis, signé avec la mention « bon pour accord » par courrier postal à l'adresse suivante : UD CGT 69, 215 Cours Lafayette, 69006 LYON

• **FRAIS PEDAGOGIQUES** : ____, __ € x _ jours x __ stagiaire(s) = ____, __ € • **FRAIS DE SEJOUR** : O REPAS MIDI 15,25 € 15.25 € X __ repas = __ € O REPAS SOIR 15.25 € 15.25 € X __ repas = __ € O HEBERGEMENT 60 € par nuit 60€ x __ nuits = __ € TOTAL= __ € __, __ euros x _ jours x __ stagiaire(s) = ____, __ €

• **FRAIS DE TRANSPORT** sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit : __ kms = ____, __ € -----
----- PRIX TOTAL : ____, __ €

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au : _____ Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Date : __ / __ / 2022_ Nom et Prénom du secrétaire du CSE : _____

Signature :

Mention manuscrite « Bon pour accord » :

La formation CSE « santé, sécurité et conditions de travail »: SSCT

La formation santé, sécurité et des conditions de travail des élu-e-s du Comité Social et Economique est indispensable dès la prise de mandat afin qu'ils-elles soient plus efficaces pour promouvoir et défendre les droits et les intérêts des salarié-e-s dans l'entreprise.

La formation santé, sécurité et des conditions de travail des élu-e-s au Comité Social et Economique est réglementée de manière spécifique tant pour l'autorisation d'absence, pour la rémunération, que pour le financement des frais pédagogiques, des frais de séjour et des frais de transport.

En application de cette réglementation,

- 1.** Un droit à la formation santé, sécurité et des conditions de travail est acté pour les élu-e-s au Comité Social et Economique (titulaires et suppléants) (Article L. 2315-18 modifié par la loi de ratification n°2018-217 du 29 mars 2018 - art. 6 (V))
- 2.** La durée de ce droit des élu-e-s est de 5 jours minimum. Si une entreprise de moins de 300 salariés dispose d'une Commission SSCT, ce droit est de 3 jours minimum. L. 215-40. Il nous faut donc gagner ces Commissions dans toutes les entreprises avec un droit à la formation de 5 jours minimum.
- 3.** Il est renouvelable au-delà de l'exercice de ce mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.
- 4.** Le choix de l'organisme de formation est de la seule prérogative de l'élu.
- 5.** Le financement de la formation est à la charge de l'employeur : il faut entendre par frais de formation, les frais pédagogiques, et les frais de séjour (repas et hébergement si internat), les frais de déplacements.
- 6.** Le salaire des membres du Comité Social et Economique lors de cette formation est à la charge de l'employeur. Ce droit n'est pas déduit du droit aux 12 jours de congé de formation économique sociale et syndicale.

COÛT DU STAGE :

Il y a un maximum légal à la facturation des frais pédagogiques (Article R 4614-34). La CGT pratique ce tarif maximal comme bon nombre d'organismes de formation. Ce montant maximal correspond à 36 x le smic brut horaire, soit pour l'année 2018 $36 \times 9,88\text{€} = 355,68\text{€}$ par jour et par stagiaire.

Les frais pédagogiques ne se limitent pas à l'organisation locale de la session de formation des élus au CHSCT / CSSCT. La CGT mobilise non seulement des formateurs, des moyens administratifs pour la préparation et le déroulement des sessions de formations, mais aussi des moyens au moment de la conception des contenus et des outils pédagogiques.

Les frais de transport sont facturés à hauteur du barème d'indemnités confédéral, à savoir : 0,26 €/km.

**Modèle de demande de congé de formation santé, sécurité et des conditions de travail
pour les élu-e-s au Comité Social et Economique à l'employeur**

Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception. Envoyez une copie à l'organisateur de la Formation CSSCT (Union Départementale ou Fédération) qui transmettra une copie ainsi que la copie de votre attestation de présence dans le dossier d'émargement au Pôle de la formation syndicale CGT.

***** Nom, prénom Adresse Madame
la Directrice/Monsieur le directeur Société (nom) (Adresse) A....., le.....

Objet : demande de congé de formation santé, sécurité et des conditions de travail

Madame la Directrice/Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2315-16, L 2315-17, L 2315-18, R 2315-12, R 2315-20 et R 2315-21 je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant qu'élue au Comité Social et Economique

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu du __/__/2022 au __/__/2022 à _____ pendant 5 jours. (Préciser les dates de début et de fin de stage et le lieu de la formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit : • FRAIS PEDAGOGIQUES : 355.68 € x 5 jours = 1778.40 € • FRAIS DE SEJOUR : O REPAS MIDI 15,25 € 15.25 € X __ repas = ___ € O REPAS SOIR 15.25 € 15.25 € X __ repas = ___ € O HEBERGEMENT 60 € par nuit 60€ x __ nuits = ___ € TOTAL= ___ € • FRAIS DE TRANSPORT (s'ils ne sont pas pris en charge par l'entreprise) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit : ___ euros x ___ kms = ___ , ___ € ----- PRIX TOTAL : ___ , ___ €

Merci de préciser le code SIRET de l'entreprise : _____

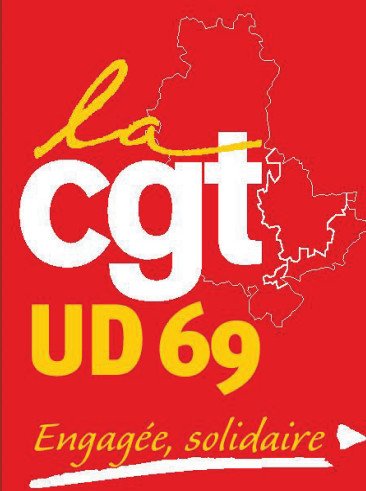
Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

PLAN DE FORMATION

UD et UL

2023



S'INFORMER | SE FORMER | NÉGOCIER | CONSTRUIRE | COMMUNIQUER | CONSEILLER | ÉCHANGER



à retrouver sur le site de l'UD CGT 69
<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

N°	NOM DU STAGE	Prérequis	Dates debut	Dates fin	Nombre de jours	Lieu	ORGANISATEUR
1	Niveau 2 (semaine 2)	Niveau 1	16/01/23	20/01/23	5	à Définir	UD
2	ATMP	Aucun	30/01/23	31/01/23	2	à Définir	UD
3	Egalité Femmes / Hommes	Aucun	02/02/23	03/02/23	2	à Définir	UD
4	Protocole d'Accord Pré électoral	Aucun	20/02/23	20/02/23	1	IFS	IFS
5	Cogitiel	Niveau 1	27/02/23	28/02/23	2	à Définir	UD
6	Niveau 2 (semaine 1)	Niveau 1	13/03/23	17/03/23	5	à Définir	UD
7	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Aucun	13/03/23	16/03/23	4	à Définir	UD
8	Animer un Syndicat	Niveau 1	22/03/23	24/03/23	3	à Définir	UD
9	Combattre syndicalement les idées d'extrême droite	Aucun	06/04/23	06/04/23	1	à Définir	
10	Paix et solidarité internationale	Aucun	13/04/23	13/04/23	1	Bourse du Travail	UD et Mouvement de la paix
11	Cogitiel	Niveau 1	24/04/23	25/04/23	2	à Définir	UD
12	Niveau 2 (semaine 2)	Niveau 1	24/04/23	28/04/23	5	à Définir	UD
13	Laïcité	Aucun	28/04/23	28/04/23	1	IFS	IFS
14	Délégué syndical	Niveau 1	03/05/23	05/05/23	3	à Définir	UD
15	CSA (Prise de mandat)	Niveau 1	09/05/23	11/05/23	3	à Définir	UD
16	Initiation aux questions de Genre (LGBTQIA+)	Aucun	22/05/23	22/05/23	1	IFS	IFS
17	Combattre syndicalement les idées d'extrême droite	Aucun	25/05/23	25/05/23	1	à Définir	
18	SSCT	Niveau 1	05/06/23	09/06/23	5	à Définir	UD
19	Cogitiel	Niveau 1	12/06/23	13/06/23	2	à Définir	UD
20	Formation de Formateurs	Niveau 1	19/06/23	23/06/23	5	à Définir	UD
21	RPS	Aucun	03/07/23	04/07/23	2	à Définir	UD
22	NAO	Niveau 1	27/09/23	29/09/23	3	à Définir	
23	ATMP	Aucun	28/09/23	29/09/23	2	à Définir	
24	Cogitiel	Niveau 1	09/10/23	10/10/23	2	à Définir	UD
25	CSE (Prise de mandat)	Niveau 1	17/10/23	19/10/23	3	à Définir	UD
26	Animer un Syndicat	Niveau 1	25/10/23	27/10/23	3	à Définir	
27	Cogitiel	Niveau 1	13/11/23	14/11/23	2	à Définir	UD
28	SSCT	Niveau 1	13/11/23	17/11/23	5	à Définir	UD
29	Développer la CGT (ex Niveau 2)	Niveau 1	27/11/23	01/12/23	5	à Définir	
30	RPS	Aucun	04/12/23	05/12/23	2	à Définir	UD

31	Cogitiel	Niveau 1	11/12/23	12/12/23	2	à Définir	UD
32	PRUDIS Session 1 Prise de Mandat	CPH	02/05/23	05/05/23	4	à Définir	UD
33	PRUDIS Session 2 Formalisme de l'Audience	CPH	02/10/23	06/10/23	5	à Définir	
34	PRUDIS Session 3 module 2	CPH	20/03/23	24/03/23	5	à Définir	
35	PRUDIS	CPH	04/12/23	08/12/23	5	à Définir	
36	AGEPHIP	Aucun	à définir			à Définir	UD
37	Les ICTAMS dans la CGT	Aucun	à définir			à Définir	UD
38	AGEPHIP	Aucun	à définir			à Définir	UD
39	Environnement et élu-e-s CSE	Aucun	à définir			à Définir	UD
40	UCR : Syndicalisme retraité et continuité syndicale	Aucun	à définir			à Définir	UD
41	Gagner les élections dans les collèges 2 & 3	Niveau 1	à définir			à Définir	UD
42	Conseiller du salarié	Niveau 1	à définir			à Définir	IFS
43	Conseiller du salarié	Niveau 1	à définir			à Définir	IFS
44	Défenseur syndical	Niveau 1	15/05/23	16/05/23	2	à Définir	IFS
45	Défenseur syndical	Niveau 1	21/06/23	22/06/23	2	à Définir	IFS



Date	Formation	Nbr de place
UL 1/2/4		
24 au 28/04/23	Participer (module 1&2)	12
22 au 24/05/23	Participer (module 3)	12
UL 3/6		
09 et 10/03/23	S'impliquer	12
08 et 9/06/23	S'impliquer	12
27 au 31/03/23	Participer (module 1&2)	12
03 au 05/05/23	Participer (module 3)	12
16 au 20/10/23	Participer (module 1&2)	12
15 au 17/11/23	Participer (module 3)	12
11 et 12/12/23	Vie syndicale, élu et mandaté (salariés du Privé)	12
14 et 15/12/23	Vie syndicale, élu et mandaté (salariés du privé)	12
UL 7/8		
25 au 27/03/23	CSE prise de mandat	12
27/02 au 03/03	Participer à la vie de la CGT (module 1 & 2)	12
08/03 au 10/03	Participer à la vie de la CGT (module 3)	12
15/04/2023	S'impliquer	12
19 au 23/06/23	Participer à la vie de la CGT (module 1 & 2)	12
28/06 au 30/06/23	Participer à la vie de la CGT (module 3)	12
15/09/23	S'impliquer	12
9 au 13/10/23	Participer à la vie de la CGT (module 1 & 2)	12
18 au 20/10/23	Participer à la vie de la CGT (module 3)	12
18/11/23	S'impliquer	12
UL OULLINS		
17/03/23	s'impliquer	12
09/06/23	s'impliquer	12
22/09/23	s'impliquer	12

du 13 au 17/11/23	Participer (module 1 & 2)	12
du 6 au 8/12/23	Participer (module 3)	12
UL ST PRIEST		
21/01/23	s'impliquer à la vie de la CGT	12
30/09/23	s'impliquer à la vie de la CGT	12
22 au 26/05/23	Participer à la vie de la CGT (module 1&2)	12
13 au 15/06/23	Participer à la vie de la CGT (module 3)	12
27 au 31/03/23	SSCT Fonction publique	12
27 et 28/02/23	Syndicalisation des ingénieurs cadres et techniciens dans la CGT	12
date à définir (semaine du 3 au 07/04)	Protocole d'accord préélectoral (1 jour)	12
2nd semestre	CSE (3 jours)	12
2nd semestre	SSCT (5 jours)	12
23 au 25/10/23	Egalité professionnelles	12
05/12/23	Combattre les idées d'extrême droite	12
UL VILLEURBANNE		
2ème trimestre	Participer	12
4ème trimestre	Participer	12
01/03/23	S'impliquer	12
27/04/23	S'impliquer	12
21/06/23	S'impliquer	12
21/09/23	S'impliquer	12
UL VILLEFRANCHE		
28/02/23	Niveau 1	12
28/02/23	S'impliquer	12
27 au 31/03/23	CSE (spécial fonction publique)	12
06/08/23	DS	12
09 au 13/10/23	CSSCT	12
à définir	Combattre les idées d'extrême droite	12
a définir	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	12

QUAND L'ENTREPRISE S'ENGAGE ET AGIT POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

• Le Groupe APICIL est très investi pour promouvoir l'inclusion, comment se traduit cet engagement en actions ?

« Cet engagement se traduit aussi bien dans les actions que nous menons pour nos propres collaborateurs, avec **une politique RH encourageant la diversité et l'inclusion**, que dans **notre action sociale**, qui a pour vocation d'accompagner nos assurés et de **contribuer à une société plus inclusive et plus juste**. Nos trois axes d'interventions majeurs portent sur la vulnérabilité liée à **la santé et la maladie**, la **précarité** notamment dans **l'emploi** et bien sûr le soutien au **handicap** et aux **aidants**. L'action sociale du Groupe APICIL apporte des **aides individuelles** répondant à des problématiques personnelles ou familiales ainsi que des **aides collectives** pour initier ou soutenir des projets porteurs de sens et **servir le plus grand nombre**.

• Le Groupe APICIL a lancé il y a quelques mois une initiative dédiée à l'inclusion dans les entreprises, pouvez-vous nous en dire plus sur cette plateforme ?

En février 2021 le Groupe a lancé son premier baromètre « Les français et l'inclusion » avec Opinion way. **82% des personnes ont jugé que l'entreprise avait un rôle à jouer en faveur de l'inclusion** dans notre Société. Nous avons alors imaginé comment nous pouvions soutenir **une démarche globale autour de la diversité et de l'inclusion**.

Nous avons lancé, le 18 décembre 2021, la plateforme **monentrepriseinclusive.com** qui a pour vocation d'informer de manière positive et de partager les bonnes pratiques concernant **les enjeux de l'inclusion en France**.

Elle vise à **sensibiliser, soutenir et aider** les DRH, dirigeants, managers, salariés, étudiants... de toutes les organisations, quelle que soit leur taille, à devenir plus inclusives et s'insérer dans une démarche de responsabilité sociale.

En avril, le Groupe a publié les résultats de la 2ème édition de son **baromètre « Les Français et l'inclusion »** réalisé avec OpinionWay, je vous invite à les découvrir sur notre site **groupe-apicil.com**.

Alexandra CARINGI
Directrice Action Sociale Santé Prévoyance
Groupe APICIL



Flashez ce QR code
pour accéder aux résultats du baromètre

